

ROUEN, le 30/10/20

**LE PRESIDENT**

**A**

**Monsieur le Préfet  
Préfecture de la Seine-Maritime  
7 Place de la Madeleine  
CS16036  
76036 Rouen CEDEX**

MLD/VD

**OBJET** : Courrier concernant le communiqué suite à l'incendie du 24 octobre sur le Havre

Monsieur le préfet,

Nous avons été saisi par une association qui s'étonne que dans le communiqué que vous avez publié le 24 octobre dernier suite à l'incendie qui s'est produit dans une entreprise du Havre, vous indiquiez que « Les mesures de l'air effectuées permettent de confirmer l'absence de danger. Les fumées qui persistent peuvent cependant représenter une gêne olfactive ».

Afin de pouvoir lui répondre, pouvez-vous nous indiquer quel organisme a effectué les mesures de qualité de l'air citées ainsi que nous fournir les mesures réalisées, les seuils de référence sanitaires considérés ainsi qu'un descriptif des appareils utilisés et leurs limites de détection ?

La littérature scientifique établit en effet qu'un feu quel qu'il soit, même un feu de déchets verts par exemple, est générateur de pollution et présente un danger sanitaire. C'est d'ailleurs sur cette analyse que vous interdisez ce type de pratiques à l'air libre.

Par ailleurs, le caractère odorant d'une molécule, ou d'un mélange de molécules, ne renseigne pas sur sa dangerosité. Ainsi le monoxyde de carbone n'est pas odorant mais hautement toxique, l'hydrogène sulfuré est plus ou moins odorant et toxique, etc.

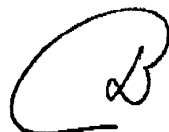
Enfin, les symptômes recensés suite à la perception d'une odeur peuvent aller bien au-delà d'une gêne olfactive, puisqu'elles peuvent provoquer des nausées, vomissement, maux de tête, irritations des muqueuses, stress, etc.

Considérant ces éléments, et en ce niveau d'information en notre possession, nous nous interrogeons sur le fait que le communiqué mentionné puisse respecter l'objectif que vous avez fixé le 15 juillet dernier en préfecture, lors de la réunion avec le Conseil d'Administration d'Atmo Normandie, à savoir celui de s'assurer de la véracité scientifique et de la bonne compréhension du public.

Nous comprenons parfaitement que l'actualité COVID a ralenti le rythme de réunion du groupe communication auquel nous participons, mais l'incendie du Havre et les questions qui nous sont posées montrent la nécessité d'aboutir. Soyez assuré que nos collaborateurs d'Atmo Normandie sont à votre disposition pour vous seconder mais aussi lors d'un évènement de pollution éventuelle, en appelant l'astreinte Direction d'Atmo Normandie joignable 24h sur 24.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurant de mes sentiments respectueux.

LE PRESIDENT,



Denis MERVILLE